

Le Canard Vigilant

Numéro **359** — Mercredi 3 novembre 2021



Dans ce numéro :

- **Quel est l'intérêt de chipoter sur l'indemnité de transport ? 2**
- **CSE Natixis SA : suivi du PDV ... 3**
- **Plus forts ensemble : Syndiquez-vous à la CGT 5**

le Canard  vigilant

Une publication du syndicat CGT
des personnels de Natixis et ses
filiales.

Consultez le site intranet :

<http://syndicats.intranatixis.com/cgt/>

Consultez le site internet :

<http://natixis.reference-syndicale.fr/>



Quel est l'intérêt de chipoter sur l'indemnité de transport ?

*La politique de **remboursement** des frais de transport dans notre entreprise **semble s'être durcie** pour ceux qui se sont **éloignés** de leur lieu de travail.*

D'un **point de vue économique** c'est un **non-sens** au vu des **sommes minimales concernées**. Tout le monde n'est pas prêt à prendre **les transports en commun** sur de **longues distances** et en subir les **avaries**. Sachant de plus que la prise en charge est **exclue** de l'assiette de calcul des cotisations sociales, ainsi que de la **CSG** et la **CRDS**.

S'il est une chose qui n'a pas encore été **abrogée** dans le code du travail, c'est bien **l'obligation pour l'employeur de rembourser 50% des frais avancés par son salarié pour venir travailler**.

Article L3261-2

L'employeur prend en charge, dans une proportion et des conditions déterminées par voie réglementaire, le prix des titres d'abonnements souscrits par ses salariés pour leurs déplacements entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail accomplis au moyen de transports publics de personnes ou de services publics de location de vélos.

Il est tenu à cette **obligation** quelle que soit la **localisation** du domicile et du lieu de travail du salarié, et même si ces deux lieux se situent dans des régions différentes.



Le Canard Vigilant

Numéro 359 – Mercredi 3 novembre 2021

L'URSSAF précise même : **"Lorsque l'éloignement de la résidence habituelle du salarié du lieu de travail résulte d'une convenance personnelle, cette circonstance ne fait pas obstacle à l'obligation de prise en charge de 50 % des frais d'abonnement aux transports publics."**

Autant dire que les **réponses** de notre **Direction** sur **ce sujet** ne semblent pas correspondre **aux attendus de la Loi**. Cela ne va même pas dans le sens de la **généralisation du télétravail** ; Généralisation **qui** couplée au flex office **procure** de **très fortes économies** qui ne bénéficient, elles qu'à notre entreprise.

Nous **proposons** donc **aux salariés concernés** par les **divers refus** que nous jugeons **illégaux** de se faire connaître **afin d'aller sur le terrain juridique** de manière collective si notre Direction ne reconnaît pas s'être trompée **dans la rupture de ses usages**.

En passant par un **référé** les salariés le souhaitant sont assurés d'obtenir gain de cause.

CSE Natixis SA : suivi du PDV ...

Le plan de départs "volontaires" Next step ...

Lors du CSE ordinaire du 21/10/2021, un point était consacré au suivi du plan social en cours.

Pour rappel, une **procédure juridique** est en cours portée par **4 syndicats** représentatifs (CFTC ; CGT ; SNB ; UNSA) concernant ce **PDV** qui fait honte à la simple notion de **volontariat**.



Le Canard Vigilant

Numéro 359 – Mercredi 3 novembre 2021

Nous continuons de vous commenter le document transmis (**PDV bilan phase 1 et suivi Porto**).

Le calendrier est présenté page **5** et **21** du document (phase 2 de substitution).

Pages **07** à **14** se trouve le tableau qui trace tous les mouvements ainsi que les suppressions de postes déjà effectuées et celles restant à réaliser sous réserve que toutes les déclarations d'intention retenues se concrétisent (**102** aujourd'hui au 30 septembre, donc 1 de moins que lors de la dernière information).

Page **15** nous trouvons la **synthèse** qui nous rappelle que seules **126** mouvements sont actés (sans réserve).

1.2.1 Synthèse des suppressions de postes au 30/09/2021



Périmètre de Reims
Catégorie fermée avant l'ouverture du plan
Catégorie fermée après l'ouverture du plan

Pôle	Métier	Périmètre d'activité impacté	Emploi Type NI	Suppressions de postes prévues au 30/11/2020	Départs externes actés ou réalisés AVANT ouverture du plan au 21/06/2021	Mobilités internes actées ou réalisées AVANT ouverture du plan au 21/06/2021	TOTAL des suppressions de postes à réaliser au 21/06/2021	Départs externes validés en Commission de validation	Mobilités internes actées ou formalisées après ouverture du plan	TOTAL DES SUPPRESSIONS DE POSTES ACTÉES OU REALISEES après ouverture du plan	Suppressions de postes RESTANT A REALISER au 30/09/2021 (sous réserve de signature de protocoles des rupture et acceptation mobilité interne)	
TOTAL				245	16	44	185	49	34	83	102	
BFO	Global Markets Réorganisation métier "Dérivés actions"	Dérivés Actions	Leader trading	3	0	1	2	1	0	1	1	
	Global Markets Réorganisation métier "Dérivés actions"	Dérivés Actions	Trader	6	1	0	5	5	0	5	0	
	Global Markets Réorganisation métier "Dérivés actions"	Vente & Ingénierie financière	Chef de produits	1	0	0	1	1	0	1	0	
	Global Markets Réorganisation métier "Dérivés actions"	Vente & Ingénierie financière	Ingénieur financier	4	1	1	2	1	0	1	1	
	Global Markets Réorganisation métier "Dérivés actions"	Vente & Ingénierie financière	Leader Commercial / Leader commercial marché de capitaux	3	2	0	1	1	0	1	0	
	Global Markets Réorganisation métier "Dérivés actions"	Vente & Ingénierie financière	Leader ingénierie financière	4	0	1	3	1	0	1	2	
	Global Markets Réorganisation métier "Dérivés actions"	Vente & Ingénierie financière	Sales	10	6	0	4	4	0	4	0	
	Global Markets Réorganisation métier "Dérivés actions"	Dérivés Actions	Analyste risques transverses	1	0	1	0	0	0	0	0	0
	TOTAL Global Markets Réorganisation métier "Dérivés actions"				36	10	5	21	16	0	16	5
	TOTAL BGC				51	10	7	34	17	6	23	11
TOTAL				245	16	44	185	49	34	83	102	

Le tableau page **16** à **18**, reprend les mobilités internes déjà effectuées (**33** dont **5** concernent REIMS).

Pages **23** à **26**, se trouvent les **sous-familles de substitution** encore ouvertes. Une nouvelle fois nous rappelons que cela fait **beaucoup** de salariés éligibles **pour peu** de départs encore à effectuer. Sachant que la page suivante on peut lire que seuls **4** salariés initialement concernés ont émis une déclaration d'intention de mouvement en regard de **93** autres salariés qui ont levés la main

Enfin page **29** à **30**, nous avons un **bilan du recrutement** effectué à Porto pour assurer les **activités transférées**. Chacun se fera son avis à cette **édifiante lecture** mais d'ores et déjà certaines problématiques de charges de travail résiduelles se font jour (**inadéquation** entre activité et nombre de postes affectés à celle-ci)

Le Canard Vigilant

Numéro 359 – Mercredi 3 novembre 2021

Plus forts ensemble : Syndiquez-vous à la CGT

